

# ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 27 mai 2025

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025\_ST\_DEC32

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

### D É C I D E

**Article 1 :** De conclure avec Mme Claire ROUTHIEAU un bail commercial pour l'occupation d'une boutique (lot 19) située dans un ensemble immobilier sis 16 B rue Gambetta à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 pour une durée de 9 ans.

Le loyer mensuel est fixé à 407 € HT soit 488,40 € TTC, révisable par période triennale suivant l'indice national du coût de la construction en prenant comme base l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 soit 2108.

**Article 2 :** La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.



*[Signature]*  
Pour la Maire empêchée,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**  
par télétransmission au contrôle de légalité  
sous le n° 017-211703475-20250527-2025\_ST\_DEC32-DE  
AR Préfecture le 27 mai 2025  
et par publication dématérialisée le 27 mai 2025